

PRESENTATION DE LA V0 DES SALLES MULTISPORTS

28 avril 2010

INTERVENTION DE AIRES

AIRES est un lieu de réflexion d'intérêt général pour progresser ensemble.

Créée en 1994, l'association a pour vocation de permettre à tous ceux qui sont concernés par les lieux de pratique sportive de se rencontrer, d'échanger, de proposer, de mobiliser, de repérer des projets, démarches, actions pour en tirer des enseignements et les mutualiser.

Ses objectifs généraux sont de contribuer:

- à améliorer la qualité d'usage des équipements sportifs et la maîtrise des coûts,
- à favoriser l'accessibilité et l'intégration territoriale,
- au développement durable des territoires par une approche sociale, économique, environnementale et participative.

Elle est **présidée** par Jean-Marie Geveaux, vice-président du conseil général de la Sarthe, membre du Conseil Economique, Social et Environnemental, ici présent.

LA DEMARCHE HQE

Dès le début des années 2000, nous avons tout naturellement été amenés à nous intéresser à la démarche HQE. D'une veille et d'une enquête menée en 2004 nous avons tiré **des réflexions d'ordre général qui ont fait l'objet d'une note diffusée en avril 2005.**

Il nous est apparu essentiel que les maîtres d'ouvrage et leurs partenaires soient informés clairement et précisément sur les objectifs de la démarche, ses limites, son articulation avec le développement durable et les autres instruments tels que l'AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme), le Bilan Carbone, les labels HPE (Haute Performance Energétique)...et sur son intégration au processus complet d'une opération, de la programmation à l'exploitation, opération dont l'objectif premier est la qualité d'usage.

La HQE® des bâtiments consiste à maîtriser leurs impacts sur l'environnement extérieur et à créer un environnement intérieur sain et confortable. **Elle ne porte que sur la dimension environnement du développement durable.** On raisonne au niveau du site et non du territoire desservi. La démarche HQE ne suffit pas à « faire » du développement durable, mais elle y contribue.

La cible n°1 « Relations des bâtiments avec leur environnement immédiat », dans la mesure où plusieurs localisations sont possibles et où elles sont comparées en prenant en compte l'ensemble des impacts économiques, sociaux et environnementaux sur le territoire concerné, peut être une passerelle vers le développement durable.

Cette cible n°1 est sans aucun doute la principale. Elle correspond aux **phases cruciales, programmation et conception architecturale, ou la possibilité d'injecter de l'intelligence dans le projet est maximale**, et permettant de faire la liaison qualité d'usage/HQE et d'éviter une réponse HQE essentiellement, voire purement, technique. Mais elle est souvent mal comprise. Des architectes reconnus n'y voient que l'insertion architecturale dans le site. Or elle doit permettre de soulager la plupart des autres cibles par des moyens naturels, sans surcoût, et ne nécessitant pas de compétences particulières lors de l'exploitation et de la maintenance.

Une mise en œuvre efficace de la HQE nécessite une maîtrise d'ouvrage décidée, ouverte. Il lui appartient de fixer les performances à atteindre pour toutes les cibles, de favoriser le travail en équipe et un management environnemental. Plus le souci de la qualité environnementale sera exprimé en **amont**, plus les apports de la HQE seront grands et moins

les « surcoûts » seront élevés. Le temps et les moyens financiers qui y seront consacrés seront récupérés, et bien au-delà, lors de la construction et de l'exploitation.

Enfin, il ne faut pas oublier le facteur humain, lors de la mise en œuvre de la démarche, et surtout lors de l'exploitation (gestion, maintenance, comportement des utilisateurs) où il peut être prépondérant.

L'ACTION

En 2007

Dans le cadre de sa convention d'objectifs pluriannuelle avec le ministère chargé des sports, AIRES a décidé de lancer une réflexion sur la démarche HQE® appliquée aux équipements sportifs.

A cette fin, **AIRES a organisé le 11 janvier 2007, une réunion ouverte à tous les acteurs concernés**. Après une présentation de la démarche HQE® et du processus de certification par l'association HQE, Certivea et AFAQ-AFNOR Certification, le débat a fait ressortir un large consensus sur l'intérêt d'une application concrète de la démarche aux équipements sportifs, mais également la difficulté de la tâche.

Une action n'avait donc de chance d'aboutir que si l'ensemble des parties concernées affirmaient officiellement leur intérêt pour cette démarche, s'engageaient sur le principe d'une participation active aux travaux et s'entendaient sur une stratégie.

En 2008

C'était l'objet de la réunion que nous avons organisée le 21 mars 2008. Toutes les parties prenantes, en notamment les associations représentatives des collectivités territoriales et de leurs partenaires, le ministère chargé des Sports, le CNDS (Centre National de Développement du Sport), l'association HQE et Certivea, étaient présentes et **se sont exprimées positivement**. La réunion a mis en évidence la nécessité d'une mise à disposition rapide d'outils opérationnels destinés en premier lieu aux maîtres d'ouvrage.

Dans un souci d'efficacité, nous avons proposé de travailler par familles d'équipements et de commencer par les salles multisports neuves, famille de base des collectivités territoriales. Parallèlement serait mis en place un groupe de travail pour préparer l'élaboration de référentiels pour les piscines.

L'association HQE a décidé, lors de son conseil d'administration du 9 avril 2008, d'inscrire les équipements sportifs à son programme. Elle a **mandaté Certivea** pour l'élaboration des référentiels, un **comité de pilotage** animé par AIRES et l'association HQE, en coopération avec Certivea, étant mis en place. L'action est intitulée « **Référentiel NF Bâtiments Tertiaires-Démarche HQE® dédié aux équipements sportifs** »

Destiné à devenir le **Comité d'application** de la certification qui validera les référentiels, le **Comité de pilotage** est régi par le code de la consommation : sa composition est institutionnelle (organismes représentatifs des Institutionnels, des Maîtres d'ouvrage, des Utilisateurs et des Acteurs des équipements sportifs). Après une réunion préparatoire le 7 octobre 2008, il s'est réuni pour la première fois, **le 19 décembre 2008**. Sa périodicité est trimestrielle.

Il a en particulier confirmé :

- une application concrète de la démarche HQE aux équipements sportifs par **l'élaboration de référentiels de certification** (libres d'accès) **par familles d'équipements, en commençant par les salles multisports neuves**,
- la mise en place, parallèlement, d'un groupe de réflexion pour **préparer l'élaboration de référentiels pour les piscines et centres aquatiques**.

Pour l'élaboration des référentiels, Certivéa s'appuie sur des Groupes de Travail (GT) constitués d'experts bénévoles.

En 2009

Le Groupe de travail « Salles multisports » a été mis en place en janvier.

Compte tenu du nombre et de la diversité des représentants des utilisateurs, qu'il s'agisse des scolaires, des sportifs de compétition ou des pratiquant du sport loisir-santé, il a été décidé de former un **groupe utilisateurs** pour donner périodiquement un avis sur les travaux du GT, particulièrement sur l'adaptation de ses propositions à la qualité des pratiques.

La Version 0 (V0) du référentiel a été validée par le Comité de pilotage du 18 décembre 2009. Elle est en cours de test par Certivéa sur des opérations pilotes.

Un Groupe de réflexion préparatoire (AIRES – Certivéa) a été constitué en avril 2009, pour que le **GT « Piscines »** puisse commencer ses travaux début 2010 sur des bases approuvées par le comité de pilotage. Il s'est élargi au Ministère chargé des Sports et à la Fédération Nationale de Natation (FFN).

En 2010

Création du GT Piscines.

La V0 du référentiel devrait être validée par le Comité de pilotage en fin d'année.

Etablissement du **programme d'action 2011** : lors du Comité de pilotage du 21 septembre.

Roger Bonnenfant

Secrétaire général de AIRES

28/04/10